

# Publictionnaire

*Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics*

## Insécurité linguistique

Leila Messaoudi

Référence électronique

Leila Messaoudi, Insécurité linguistique. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 04 mars 2020. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/insecurite-linguistique/>

*Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



# Insécurité linguistique

---

En usage dans la communauté scientifique, surtout chez les sociolinguistes et les didacticiens, la notion d'*insécurité linguistique* peut être définie brièvement comme l'inconfort ressenti par une personne au cours d'un échange verbal, le plus souvent en situation de communication formelle, c'est-à-dire assujettie à une norme linguistique précise, correspondant à l'usage dominant. Cette notion commence à entrer dans l'usage commun car elle peut toucher tout un chacun se trouvant dans une situation de communication formelle où il est appelé à surveiller sa manière de parler. En réalité, l'*insécurité linguistique* concerne une grande partie du public constituée de locuteurs non natifs pensant avoir une maîtrise approximative de la langue légitime. C'est le cas des migrants et des étrangers de manière générale. Toutefois, ce phénomène peut aussi être observé chez des locuteurs natifs et même chez des professionnels – y compris ceux du langage comme les présentateurs et animateurs de l'audiovisuel, les opérateurs dans les centres d'appel, les journalistes, les traducteurs, les enseignants, les avocats, etc. – qui, essayant de se conformer à la norme dominante en langue standard, tombent dans l'erreur. On peut par exemple le constater dans l'emploi fautif de *quat z enfants* ou bien dans l'accord au masculin de *personnes*, etc. Ce phénomène peut aussi être lié au sentiment d'appartenance à une catégorie sociale ne bénéficiant pas d'une reconnaissance à caractère prestigieux (couches populaires, métiers manuels, communautés de migrants, etc.). Pourtant, cette notion n'a pas encore fait son entrée dans les dictionnaires usuels de langue française. Jean Pruvost (2014 : 262) signale que, si l'on peut rencontrer dans les ouvrages lexicographiques des formules comme *insécurité routière*, *insécurité informatique*, *insécurité alimentaire*, celle d'*insécurité linguistique* en est toujours absente. Seul l'ouvrage collectif dirigé par Marie-Louise Moreau (1997) présentant les concepts de base en sociolinguistique sous la forme de notices consacre quelques pages à cette notion qui est notamment traitée par Michel Francard (1997). En dehors des dictionnaires, cette notion est employée dans différentes études ; ce qui conduit à se poser les questions suivantes : s'agit-il d'une notion récente ? Comment la définir ? Quels sont ses types ? Quelles conséquences pour le locuteur ? Quels sont les publics concernés ?

## Une notion récente ?

L'insécurité linguistique est une notion relativement récente puisqu'elle a été utilisée pour la première fois en 1966, dans la sociolinguistique américaine, par William Labov dans une étude consacrée à la stratification sociale de la langue anglaise à New York. Ayant pris comme terrain d'enquête trois grands magasins de cette ville, l'auteur a observé que la prononciation du segment « r » (en tant que consonne rétroflexe, c'est-à-dire produite avec le bout de la langue pointé vers le palais) indiquait l'appartenance sociale du locuteur observé, l'hypothèse étant que « si deux sous-groupes de locuteurs de la ville de New York [étaient] classés dans une échelle de stratification sociale, ils [seraient] alors classés dans le même ordre par leur utilisation différenciée de "r" » (Labov, 1966 : 169, nous traduisons). W. Labov a ainsi observé des écarts entre ce que certains locuteurs déclaraient prononcer et ce qu'ils prononçaient effectivement. Selon l'auteur, ces écarts révèlent *une insécurité linguistique*. Dans les travaux francophones, parmi les premiers à avoir mentionné cette notion, on peut mentionner Jean Darbelnet (1904-1990 ; 1970) qui a employé le terme d'*insécurité linguistique*

en l'associant à celui de *bilinguisme* et Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (1978 : 7) qui, eux aussi, ont exploité cette notion dans leurs recherches avec l'objectif de cerner les « réalisations » et « attitudes de divers Français de milieu urbain par rapport à l'usage oral de leur langue maternelle et à la norme linguistique dans ses diverses manifestations ».

### **Comment la définir ?**

L'*insécurité linguistique* se caractérise par l'absence d'un sentiment de confort linguistique chez le locuteur. Pour J. Darbelnet (1970 : 117), « l'*insécurité linguistique*, c'est le flottement, l'hésitation entre un mode d'expression et un autre ». Le doute quant à l'emploi de telle ou telle forme, la crainte de tomber dans un usage considéré comme fautif fait naître chez le locuteur une prise de conscience d'une distance existant entre ses pratiques langagières et celles préconisées par la langue considérée comme prestigieuse et légitime. Plusieurs auteurs ont insisté sur ces aspects. Pour Gudrun Ledegen (2000 : 53), « l'insécurité linguistique [est] la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime ». Pour Philippe Blanchet et ses collègues (2014 : 293), c'« est la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre ce qu'ils parlent et une langue (ou variété de langue) légitimée socialement parce qu'elle est celle de la classe dominante, parce qu'elle est perçue comme "pure" (supposée sans interférences avec un autre idiome non légitime), ou encore parce qu'elle est perçue comme celle de locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire ».

Des différentes définitions citées, une notion émerge : celle de la norme (au singulier), énonçant les règles du « bon usage », du « bien parler » et s'imposant au locuteur. Cette norme est généralement détenue et défendue par la classe dirigeante et transmise par l'École. La norme comporte un caractère coercitif et peut perturber le locuteur en induisant chez lui une hésitation quant aux formes qu'il doit utiliser. Pourtant, il existe des locuteurs qui ne paraissent pas affectés par « la norme » et qui se meuvent aisément dans une sorte de *sécurité linguistique*. À ce sujet, Louis-Jean Calvet (1993 : 47) note qu'

« on parle de *sécurité linguistique* lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme *la* norme. À l'inverse, il y a *insécurité linguistique* lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas ».

Ces deux notions sont ainsi inter-reliées et les taux de sécurité/insécurité peuvent être mesurés grâce à des tests comme ceux menés par William Labov (1972). Si *la sécurité linguistique* se présente comme l'application d'une norme prestigieuse, reconnue singulièrement par son unicité et son caractère hautement codifié, on peut se demander si l'insécurité linguistique se présente comme une et unique ou bien si elle est diverse et peut être catégorisée en types distincts.

### **Quels types d'insécurité linguistique ?**

L.-J. Calvet (1999 : 168) distingue différents types d'insécurité : « insécurité statutaire », « insécurité identitaire », « insécurité formelle ». En interprétant ces derniers, nous pouvons

considérer que le premier, l'insécurité statutaire, serait en relation avec le statut de la variété linguistique (dialecte, parler local, créole, pidgin, etc.) utilisée par le locuteur qu'il considère comme « illégitime » car non conforme à la norme dominante ; c'est le cas que l'on rencontre fréquemment dans des situations de bi- ou plurilinguisme où les variétés en présence présentent des rapports diglossiques, c'est-à-dire des rapports inégalitaires où deux ou plusieurs langues se côtoient sans avoir les mêmes statuts, ni les mêmes fonctions. Ce peut être un dialecte apparenté à une langue, comme c'est le cas par exemple de l'arabe ou de l'allemand. Ce peut être deux langues différentes, non apparentées, dont l'une est considérée comme supérieure à l'autre, d'un certain point de vue, liée le plus souvent aux fonctions assurées sur les plans économique, scientifique, technologique, etc. Le meilleur exemple en est l'anglais, au vu du rôle qui lui est reconnu à l'échelle internationale.

L'insécurité identitaire serait liée au fait que la variété qu'utilise le locuteur n'est pas celle de la communauté réelle dans laquelle il vit, ou bien n'est pas celle de la communauté imaginaire à laquelle il désire adhérer. C'est souvent le cas des immigrés dont le sentiment identitaire semble souvent osciller entre le souhait d'intégrer la communauté d'accueil et celui d'appartenir à la communauté d'origine.

L'insécurité formelle serait en rapport avec la forme de la langue à utiliser, selon les contextes de la vie sociale. Par exemple, l'usage de la langue standard dans les situations formelles et officielles, où le locuteur exerce une grande vigilance sur sa façon de parler et craint de commettre des « fautes » ; il crée des faits d'*hypercorrection* qui sont un indice de l'*insécurité linguistique*.

### **Insécurité linguistique et hypercorrection**

L.-J. Calvet (1993 : 55) définit le phénomène de l'*hypercorrection* comme l'erreur produite par le locuteur dans sa tentative de restituer la forme linguistique qu'il considère comme correcte. En utilisant ainsi une forme « trop correcte », il tombe dans l'erreur par souci de se conformer aux règles du bon usage énoncées notamment par les grammairiens, les académies, etc., mais dont il n'a pas une maîtrise suffisante. De son côté, Françoise Gadet (1997 : 15) signale que « le concept n'est pas aisé à définir, car, dans l'usage actuel, il recouvre deux sens appartenant à deux traditions distinctes : l'un utilisé par les grammairiens français, et l'autre issu des travaux de Labov ». Et elle indique que, « dans le sens français, *hypercorrection* recouvre une réalisation grammaticale fautive due à l'application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée ». Les exemples qu'elle cite sont issus du registre oral : « si vous laissez r un message, je vous rappellerai dès mon retour » ; « C'est une petite ville où il fait bon y vivre » ; « voilà la façon dont nous pensons que la culture doit évoluer ».

Dans ces trois exemples, l'hypercorrection se manifeste par une « liaison fautive », une « relative pléonastique » et une « extension du domaine du subjonctif » (*ibid.*). De fait, l'hypercorrection est étroitement liée à « une tendance à la surenchère en situation surveillée » (*ibid.*). Ce phénomène est fréquent dans les situations formelles et peut advenir dans toutes les langues.

Il peut être illustré par de nombreux cas, notamment en situation diglossique. En voici un exemple : dans une émission de télévision marocaine, à l'occasion de la rentrée scolaire, un parent d'élève, interrogé pour un micro-trottoir, en arabe standard, sur la disponibilité des manuels répond par « *al kutub mawjuda fi l makàtib* » (« les livres sont disponibles dans les

bureaux ») au lieu de *fi l maktabàt* (« dans les librairies »). En employant *makàtib* (pluriel de *maktab* qui signifie bureau) au lieu de *maktabàt* (pluriel de *maktaba* qui signifie librairie), le locuteur évite le schème du pluriel externe, plus courant dans le dialecte, pour aller vers le schème du pluriel interne qu'il croit spécifique au standard et qui lui semble plus prestigieux. Ainsi le locuteur tombe-t-il dans l'hypercorrection provoquée par la situation formelle, mais aussi par le phénomène de diglossie existant entre l'arabe standard et l'arabe dialectal.

Quant au sens américain d'*hypercorrection*, F. Gadet (*ibid.*) relève qu'il renvoie à « une attitude sociale liée à la connaissance des jugements sociaux sur les formes, et spécialement sur les formes de prestige ». En effet, en revisitant les travaux de W. Labov, on constate qu'il a conçu des tests pour dégager les jugements des locuteurs, en leur soumettant une liste de mots présentés par paires dont la prononciation diffère de façon socialement significative. W. Labov (1976 : 183-184) précise cette méthode : « On [...] demande [au locuteur] de choisir la forme qu'il estime correcte [...]. On le prie ensuite d'indiquer laquelle de ces formes il emploie habituellement. Le nombre de cas où ces deux choix diffèrent constitue l'indice d'insécurité linguistique ». D'après le même sociolinguiste (*ibid.* : 200), le plus grand taux d'insécurité linguistique est observé au sein de la petite bourgeoisie en raison de son ambition de se hisser dans la classe supérieure et d'en détenir les pouvoirs, notamment celui langagier incarné par l'usage maîtrisé de la langue légitime. L'auteur relève que « les fluctuations stylistiques, l'hypersensibilité à des traits stigmatisés que l'on emploie soi-même, la perception erronée de son propre discours, tous ces phénomènes sont le signe d'une profonde insécurité linguistique chez les locuteurs de la petite bourgeoisie ». De fait, c'est le sentiment d'appartenir à un groupe social dominé qui fait naître un état d'insécurité linguistique comme le souligne Michel Francard (1997 : 171-172) qui note que c'est « la manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguë tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale ».

### **Conséquences pour le locuteur ?**

Balbutiement, tâtonnement, doute, etc. caractérisent le comportement linguistique du locuteur qui se trouve en *insécurité linguistique* et ressent un sentiment d'infériorité par rapport à la langue bénéficiant d'un statut reconnu et prestigieux. Surtout, ce locuteur n'est pas sûr d'en posséder une bonne connaissance. Sentiment souvent accentué en milieu scolaire, notamment en contexte plurilingue, où les langues en présence bénéficient d'un statut inégalitaire et où les langues parlées par les élèves ne sont dotées d'aucune reconnaissance à l'École. Un bon exemple serait celui du Maghreb. Pour leur part, Philippe Blanchet, Stéphanie Clerc et Marielle Rispaïl (2014 : 291-292) notent que,

« au Maghreb, l'idéologie monolingue mononormative à la française a été fortement implantée. Elle y a rencontré une autre idéologie linguistique comparable, qui l'a confortée dans ses fondements même si elle l'a contestée dans son objet en plaçant l'arabe standard en concurrence voire en position supérieure par rapport au français. [...] L'arabe standard (fous-ha), dit "classique" dans les usages ordinaires qui le confondent avec l'arabe coranique, y est posé comme langue supérieure sacralisée, à la fois par croyance religieuse et nationaliste, de façon similaire au français en France ».

Ainsi les élèves maghrébins (notamment marocains et algériens), qu'ils soient arabophones,

usant de l'une des variétés de l'arabe dialectal, ou amazighophones, utilisant l'une des variétés dites berbères, ou bilingues, employant l'arabe et l'amazighe sont-ils tous scolarisés dans deux langues qui sont l'arabe standard (assez éloigné des usages linguistiques quotidiens, notamment de l'amazighe) et le français standard (qui est une langue étrangère).

Une contradiction profonde entre les langues de scolarisation à l'École et en dehors de celle-ci est à l'origine de l'insécurité linguistique ressentie par les élèves en raison des représentations négatives et dévalorisantes qu'ils ont des usages linguistiques qu'ils pratiquent dans leur milieu familial et dans la rue. De fait, c'est surtout un sentiment de peur chez le locuteur qui est le signe de l'insécurité linguistique comme le signale Aude Bretegnier (2002 : 9) :

« Le sentiment d'insécurité linguistique apparaît comme lié à la perception, par un (groupe de) locuteur(s), de l'illégitimité de son discours en regard des modèles normatifs à l'aune desquels, dans cette situation, sont évalués les usages ; et partant, à la peur que ce discours ne le délégitime à son tour, ne le discrédite, ne le prive de l'identité, à laquelle il aspire, de membre de la communauté qui véhicule ce modèle normatif ».

Et, en domaine francophone, on entend souvent dire de quelqu'un qu'il a « un accent », signifiant par là qu'il ne maîtrise pas la prononciation du français standard (de France). À ce sujet, Pierre Larrivée (2009 : 84) note que

« L'accent est la dénomination privilégiée de l'altérité linguistique [...]. C'est la pratique langagière de l'autre qui est désignée comme ayant un accent, qui est la différence de sa propre pratique. Cette différence est celle qu'on identifie chez un locuteur qui a notre langue comme langue seconde, ou qui en parle une autre variété. Et toutes les variétés ne sont pas égales. Quand elles sont reçues comme compréhensibles, les variétés dominées sont désignées comme porteuses d'un accent ».

On peut prendre un autre exemple puisé dans la variation que connaît l'arabe dialectal « darija » au Maroc et le clivage existant entre l'arabe dialectal rural et l'arabe dialectal citadin (Messaoudi, 2003) qui comporte des traits andalous spécifiques aux vieux parlers des villes comme Rabat, Fès, Tétouan et Salé où s'étaient installées des communautés musulmanes ayant fui l'Espagne, en deux vagues, au 15<sup>e</sup> et au 17<sup>e</sup> siècles. Les parlers de ces communautés d'origine arabo-andalouse sont « prisés » et considérés comme prestigieux. En revanche, les parlers ruraux sont dévalorisés. Ainsi les urbanisés, d'origine rurale, sont-ils souvent en insécurité linguistique (face à ceux qui maîtrisent les normes des parlers citadins) et tombent dans l'hypercorrection dans l'emploi des pluriels, des pronoms personnels, des adverbes, etc.

En somme, les conséquences de l'*insécurité linguistique* peuvent être repérées à deux niveaux interdépendants : celui des pratiques linguistiques et celui des représentations. Si l'on peut reprendre l'exemple des élèves marocains dont les pratiques linguistiques révèlent des usages approximatifs des deux langues de scolarisation qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment, cette non-maîtrise est souvent à l'origine de l'insécurité linguistique ressentie. Par ailleurs, les représentations dépréciatives de ce qu'ils parlent (arabe dialectal ou

amazighe) et appréciatives de ce qu'ils ne parlent pas (arabe standard et français standard) renforcent l'insécurité linguistique dans laquelle ils se trouvent à l'École et peuvent même conduire à l'échec scolaire.

## Conclusion

En bref, on peut relever que, au niveau des pratiques linguistiques, des phénomènes d'hypercorrection apparaissent dans le parler du locuteur et sont liés à la perception qu'il a de l'usage normatif ainsi que du degré de maîtrise de la norme dominante. En essayant de se conformer à ce qu'il croit être la norme, il tombe dans l'erreur.

Au niveau des représentations, les jugements qu'il porte sur la langue perçue comme prestigieuse sont en contradiction avec ceux dépréciatifs concernant son propre parler. De plus, les attitudes de stigmatisation de la part des autres locuteurs relativement à sa façon de parler (son accent, sa prononciation, etc.), souvent exprimées par le mépris, la moquerie, l'arrogance linguistique, etc. conduisent fatalement à déstabiliser le locuteur au point de lui faire perdre confiance en lui (Bourdieu, 1982 : 38) et même de le condamner au mutisme (Blanchet, Clerc Conan, 2018). En outre, les publics semblant les plus touchés par l'insécurité linguistique sont les locuteurs d'une langue autre que celle officielle ou légitime comme les migrants, les apprenants de langues étrangères (élèves, étudiants...), etc., mais aussi les locuteurs appartenant à une catégorie sociale (par exemple rurale par rapport à celle citadine), à une classe populaire ou à la petite bourgeoisie, qui ont pour ambition de se conformer à l'usage linguistique leur permettant de s'élever dans la hiérarchie sociale.

Le genre a aussi un rôle important car, souvent minorées dans la plupart des sociétés aussi bien occidentales qu'orientales en raison de la « domination masculine » (Bourdieu, 1998) consistant à exclure les femmes de certaines professions, filières, disciplines, etc. et à leur dénigrer le principe de l'égalité (de droits, de salaires, de statuts, etc.), les femmes (Singy, 1998) semblent plus sensibles aux normes et souhaitent se conformer à l'usage linguistique le plus valorisant. Cela n'est pas sans rappeler la pièce de théâtre *Pygmalion* (1912) de George B. Shaw (1856-1950) où une jeune fleuriste s'adresse à un professeur de phonétique pour lui apprendre l'anglais prestigieux. « Mais ses motivations ne sont pas linguistiques, elles sont sociales » comme le remarque L.-J. Calvet (1993 : 55) qui évoque cet exemple de la « jeune marchande de fleurs » qui veut devenir une « lady ». Néanmoins, il semble difficile de catégoriser les différents publics pouvant être concernés par l'*insécurité linguistique* qui, en réalité, peut apparaître dans n'importe quel acte de communication se déroulant en situation surveillée (entretiens télévisés, micro-trottoirs, examens, cours, etc.).

Des remédiations peuvent être envisagées, particulièrement en milieu scolaire où il y aurait lieu de prendre en compte les langues d'origine des apprenants en valorisant les différentes variétés linguistiques qui sont des marqueurs identitaires et ne doivent en aucun cas être négligés.

---

## Bibliographie

Blanchet P., Clerc S., Rispaïl M., 2014, « Réduire l'insécurité linguistique des élèves par une

transposition didactique de la pluralité sociolinguistique. Pour de nouvelles perspectives sociodidactiques avec l'exemple du Maghreb », *Études de linguistique appliquée*, 175, pp. 261- 262.

Blanchet P., Clerc Conan S., 2018, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche. Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*, Limoges, Lambert-Lucas.

Bourdieu P., 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard

Bretegnier A., 2002, « Regards sur l'insécurité linguistique », pp. 7-33, in : Bretegnier A., Ledegen G., éd., *Sécurité/insécurité linguistique. Terrains et approches diversifiés, propositions théoriques et méthodologiques*, Paris/Saint-Denis, Éd. L'Harmattan/Université de La Réunion.

Calvet L.-J., 1993, *La Sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France.

Calvet L.-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

Darbelnet J., 1970, « Le bilinguisme », pp. 107-128, *Le français en France et hors de France II. Les français régionaux, le français en contact. Actes du colloque sur les ethnies francophones (Nice, 26-30 avril 1968)*, Nice, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles. Accès : [www.persee.fr/doc/oeide\\_0549-1533\\_1970\\_act\\_12\\_1\\_872](http://www.persee.fr/doc/oeide_0549-1533_1970_act_12_1_872). Consulté le 20 oct. 2019.

Francard M., 1997, « Insécurité linguistique », pp. 170-176, in : Moreau M.-L., dir., *Sociolinguistique. Concepts de bases*, Sprimont, Mardaga.

Gadet F., 1997, *Le Français ordinaire*, Paris, A. Colin.

Gasquet-Cyrus M., 2010, « L'accent : concept (socio)linguistique ou catégorie de sens commun ? », pp. 179-189, in : Boyer H., dir., *Pour une épistémologie de la sociolinguistique*, Limoges, Lambert-Lucas.

Gueunier N., Genouvrier É., Khomsi A., 1978, *Les Français devant la norme*, Paris, H. Champion.

Labov W., 1966, *The Social Stratification of English in New York City*, Washington, Center for Applied Linguistics. Accès : <https://web.stanford.edu/class/linguist62n/labov001.pdf>. Consulté le 3 nov. 2019.

Labov W., 1972, *Sociolinguistique*, trad. de l'anglais (États-Unis) par A. Khim, Paris, Éd. de Minuit, 1976.

Larrivée P., 2009, *Les Français, les Québécois et la langue de l'autre*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Ledegen G., 2000, *Le Bon Français. Les étudiants et la norme linguistique*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Messaoudi L., 2003, « Parler citadin, parler urbain. Quelles différences ? », pp. 168-169, in : Bulot T., Messaoudi L., dirs, *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Louvain-la-Neuve, Éd. modulaires européennes.

Moreau M.-L., dir., 1997, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga.



Pruvost J., 2014, « Avant-propos : “Insécurité linguistique”, l’oubliée de nos dictionnaires », *Études de linguistique appliquée*, 175 (3), pp. 261-262.

Singy P., dir., 1998, *Les Femmes et la langue. L’insécurité linguistique en question*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.